

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 33-364-1927 portant remise gracieuse de patente.

n° 33-364-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mars 1927

Numéro JO
n° 364 du 31/03/1927

Date du numéro
31 mars 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies. notamment en ses articles 174, 175 et 176: Vu la demande formulée par M. Mockbel Wassel, commerçant: Considérant que l'intéressé a été inscrit à la fois au rôle général des patentes de 1^{er} légion et au rôle de catégorie

sur la proposition de l'administrateur chef des districts, président de la Commission des patentes

Le Conseil d'administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1^{er} — Il est fait remise au sieur Mockbel Wassel, commerçant, de la somme de trente-six francs mille soixante-quinze centimes, pour laquelle a été imposé comme détaillant au rôle des patentes de la catégorie de 1926. Art, 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAAPON—
BAISSAC